



Message concernant le supplément I au budget 2020

du 22 mars 2020

Le message et les projets d'arrêtés fédéraux ont été approuvés par le Conseil fédéral le 20 mars 2020.

Les projets d'arrêtés suivants ont également été approuvés:

- Arrêté fédéral I concernant le supplément I au budget 2020;
- Arrêté fédéral II concernant les prélèvements sur les fonds d'infrastructure ferroviaire pour l'année 2020;
- Arrêté fédéral III relatif au financement de la modernisation et de la numérisation de l'Administration fédérale des douanes (Programme DaziT) (Modification).

Ce message est publié dans la Feuille fédérale uniquement sous la forme d'un renvoi¹.

Le texte peut être consulté sur Internet à l'adresse suivante:
www.efv.admin.ch/efv/fr/home > Rapports financiers > Rapports financiers > Crédits supplémentaires

20 mars 2020

Administration fédérale des finances

¹ En application de l'art. 23 de l'ordonnance du 7 octobre 2015 sur les publications officielles (RS 170.512.1), la publication dans la Feuille fédérale du message concernant le supplément I au budget se limite à la mention du titre et au nom de l'organisme auprès duquel il peut être obtenu, conformément à l'art. 13, al. 3, de la loi du 18 juin 2004 sur les publications officielles (RS 170.512).

